



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1433**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24423- DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA FACADE ET DE L'ENSEIGNE PUBLICITAIRE 'LE PETIT MARSEILLAIS' ET 'VÊTEMENTS SUR MESURE POUR DAMES' 39 COURS MIRABEAU

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Nomenclature :

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA FACADE ET DE L'ENSEIGNE PUBLICITAIRE 'LE PETIT MARSEILLAIS' ET 'VÊTEMENTS SUR MESURE POUR DAMES' 39 COURS MIRABEAU - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La délibération N° 2010.219 du Conseil Municipal du 08 mars 2010, autorise la Ville à subventionner les ravalements de façades sur rue, réalisés dans le périmètre élargi du Secteur Sauvegardé.

Le cas qui se présente est intéressant à double titre :

D'une part, l'immeuble dont il s'agit, se situe sur le Cours Mirabeau, et constitue ainsi un élément extrêmement visible dans le paysage urbain du centre ville.

D'autre part, la façade supporte deux enseignes murales très intéressantes (« *Le petit Marseillais* » & « *Vêtements sur mesure pour Dames* »).

Après contact avec les propriétaires et le Syndic, il s'avère que ceux-ci sont prêts à assumer la restauration.

Une subvention pourrait donc être accordée selon le détail suivant, établi d'après devis selon la délibération précitée du 8 mars 2010 :

- Au titre de la restauration de la façade : 87 m² à raison de 28 € le m² soit : 2 436,00 €
- Au titre des menuiseries et ferronneries :

- . 15 % du montant TTC de la facture qui s'élève à : 6 326,09 € - soit : 948,91 €
- Au titre exceptionnel de la restauration des peintures murales :
- . 50 % du montant TTC de la facture qui s'élève à : 7 115,50 € - soit : 3 557,75 €

Soit un total de : 6 942,66 €

Il est précisé que, depuis le 16 juin 2003, la Communauté du Pays d'Aix rembourse à la Ville un montant de 7 €/m² de façade restaurée, soit dans le cas présent un total de 609,00 €.

Il s'agit là d'un effort tout particulier que fait la Ville, justifié par la position extrêmement visible de cet immeuble dans le centre ville, et par la qualité patrimoniale des enseignes murales.

Selon les règles procédurales en cours, les travaux de restauration de la façade et des enseignes devront être récochés par l'Architecte des Bâtiments de France, et la subvention ne pourra être versée que si un avis favorable est émis par celui-ci sur la conformité des travaux à l'autorisation administrative donnée.

Je vous demande en conséquence, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l' Agence du Centre, représenté par Monsieur BORGIALLO, syndic de la copropriété de l'immeuble situé au 39, cours Mirabeau, une subvention de 6 942,66 €, au titre de la restauration de la façade sur rue, et de la restauration des peintures murales sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, chargé du récolement des travaux ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 6 942,66 €, sera prélevée au budget 2012 de la Ville sur la ligne budgétaire 90824-20422-1612 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la Ville sollicitera la participation de la Communauté du Pays d'Aix et l'inscrira en recette au budget municipal ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de cette participation.

2012.1433 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA FACADE ET DE L'ENSEIGNE PUBLICITAIRE 'LE PETIT MARSEILLAIS' ET 'VÊTEMENTS SUR MESURE POUR DAMES' 39 COURS MIRABEAU

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 4
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Gerard DELOCHE, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, Mme Michèle JONES

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**